

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 19 AVRIL 2021 À 20h15**

**PROCES-VERBAL No 376**

<b>Présents</b>	Mmes Christine HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Tracy MONNEY, Sahar NSEIR, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, président, Kevin POLTE, Stéphane TODESCO, Johannes Potter VAN LOON et Pierre VUISSOZ.
<b>Excusés</b>	Mme Gabriella ROBERT, M. Mathurin RAMU et M. Gautier RAUSIS
<b>Assistent à la séance</b>	Mme Anne ZOLLER, maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

**Ordre du jour**

- 1) Présentation de la directive sur le fonctionnement du Conseil municipal
- 2) Approbation du procès-verbal du 16 mars 2021
- 3) Communications du bureau du Conseil municipal
- 4) Communications et propositions de la Mairie
- 5) Rapport de conclusion de la commission « aménagement-urbanisme » du 27 mars 2021
- 6) Rapport de conclusion de la commission « communication » du 30 mars 2021
- 7) Rapport de conclusion de la commission « développement durable » du 24 mars 2021 – Impression visuels déchets urbains
- 8) Rapport de conclusion de la commission « développement durable » du 24 mars 2021 – Sortie du Conseil municipal – exposition
- 9) Rapport de conclusion de la commission « développement durable » du 24 mars 2021 – Organisation « la nuit est belle »
- 10) Propositions de l'exécutif
  - a. Délibérations
  - b. Résolutions
  - c. Propositions
- 11) Proposition des Conseillers municipaux
  - a. Projet de délibération
  - b. Résolutions
  - c. Motions
  - d. Interpellations
  - e. Questions orales et écrites
- 12) Questions sur les procès-verbaux de commissions
- 13) Questions sur les dossiers en cours (hors commissions)
- 14) Demande de naturalisation (séance à huis clos)
- 15) Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'AGC
- 16) Divers

**Le président** ouvre la séance. Il remercie le vice-président et le bureau du Conseil municipal pour l'établissement de l'ordre du jour durant son absence.

**1. Présentation de la directive sur le fonctionnement du Conseil municipal**

**Le président** indique que les conseillers municipaux ont reçu le dossier concernant la directive sur le fonctionnement du Conseil municipal. Cela vise à expliquer et assurer le bon fonctionnement du Conseil municipal et permet aussi d'avoir une base commune.

Tout d'abord, la décision a été prise d'explicitier davantage l'ordre du jour et ses intitulés, mais aussi la fonction et le rôle de tout un chacun lors des séances du Conseil municipal. Il s'agit

également de présenter le fonctionnement et le rôle du bureau du Conseil municipal pour clarifier ses attributions. Cela permet également de préciser ce qui relève du fonctionnement des commissions et de constituer un modèle d'ordre du jour canonique pour uniformiser le fonctionnement de chaque commission. De plus, il semblait utile de donner des indications sur la rédaction et la diffusion des PV. L'administration souhaitait aussi qu'il soit précisé qu'il faut réserver et vérifier la disponibilité des salles communales.

La dernière partie, peut-être la plus utile pour les conseillers municipaux, est celle des instruments administratifs du Conseil municipal. Il s'agit de récapituler, pour chaque instrument, la définition qui en est faite dans la loi ou les règlements, les délais à respecter ainsi que quelques remarques, notamment sur les marches à suivre, les référencements ou les potentiels référendums. De plus, ils ont tenté de donner des exemples et des canevas pour uniformiser au maximum chaque instrument administratif.

**Le président** a l'impression que cela a plutôt bien fonctionné concernant les rapports de conclusion présentés ce soir. Il en profite pour remercier les personnes qui l'ont aidé à préparer ce dossier, notamment Mme Monney et M. Van Loon, ainsi que celles et ceux qui ont pris de temps de faire des retours extrêmement utiles. Le président espère que ce dossier sera utile aux conseillers municipaux par rapport au fonctionnement du Conseil municipal. Enfin, il ne faut pas oublier que le bureau du Conseil municipal est aussi là pour aider les conseillers municipaux dans l'élaboration de leurs actions ou propositions.

**M. Bodenmann** salue le travail effectué qui est d'excellente qualité. Par contre, il a été surpris concernant la prise de PV pour les commissions. Il ne semble pas nécessaire d'indiquer que c'est au vice-président de le prendre. Du moment qu'un membre de la commission le fait, cela suffit amplement. Il y a des gens qui ne sont pas obligatoirement de langue française et qui pourraient éviter de devenir vice-président à cause de cette indication.

**Le président** fait remarquer que le PV doit être rédigé, soit par un commissaire désigné par la commission (éventuellement en prévoyant un tournus), sinon par le vice-président. Il y a donc une certaine liberté d'action pour la commission.

**Mme Monney** ajoute que cette disposition permet de régler la situation où personne ne voudrait prendre le PV. En effet, il y a eu déjà des séances de commission où les membres se regardaient en chiens de faïence pour savoir qui allait prendre le PV.

## **2. Approbation du procès-verbal du 16 mars 2021**

**Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2021 est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions.**

## **3. Communications du bureau du Conseil municipal**

*Aucune communication*

## **4. Communications et proposition de la Mairie**

- **Mme Zoller** aimerait féliciter le président et Mme Monney pour l'établissement de ces directives de fonctionnement. C'est vraiment un travail important et qui va aider tout le monde. Au nom de l'exécutif, elle aimerait leur remettre à chacun un cadeau en remerciement du travail effectué.
- Les travaux de la zone de loisirs sont en train d'avancer.
- La fin des travaux de la rampe de Challex est à bout touchant. La réception de tout ce qui concerne l'électricité aura lieu ce vendredi. Par contre, tout ce qui est lié au revêtement bitumineux sera fait en même temps que le revêtement du parking pour une question d'optimisation des coûts. Cela devrait donc être fait au plus tard pour l'Ascension, mais

l'entreprise pense que cela prendra plutôt deux semaines pour les travaux liés au parking. Ceux-ci ont commencé lundi 19 avril 2021 par les tranchées d'infiltration du côté nord et vont continuer avec la partie infiltration du côté sud.

- Il y a du retard au niveau des travaux du bâtiment stade du Moulin qui sont liés entre autres au nouveau projet énergétique, mais avec d'autres éléments qui se cumulent. Toutefois, ils n'ont pas pressé davantage l'entreprise étant donné que le championnat ne reprend pas tout de suite et qu'il n'est pas possible pour l'instant de faire d'inauguration du stade vu la situation. Par contre, concernant le concept énergétique, la demande complémentaire est en cours de dépôt.

La mauvaise nouvelle, c'est que l'architecte a organisé une séance, mercredi dernier, avec l'ingénieur civil pour annoncer une potentielle plus-value colossale sur des travaux de terrassement. Certains de ces points sont liés à des demandes complémentaires de la commune (par exemple, des pavés et de l'herbe seront mis sur le chemin allant jusqu'au terrain synthétique pour éviter d'amener de la terre sur ce terrain). D'autres sont liés à des demandes complémentaires des SIG (Mme Zoller va creuser la question pour savoir précisément quelles sont ces demandes).

D'autres plus-values sont liées aux plans d'exécution qui ont, soi-disant, été reçus très tard. Sur ce point, **Mme Zoller** assure qu'elle va se battre parce que, lors de la dernière législature, le Conseil municipal a adopté un crédit d'études de Fr. 345'000.- pour être au plus juste dans les prix. L'entreprise Grisoni était la moins-disante pour la soumission et les prix potentiellement complémentaires ne peuvent l'être que par rapport aux prix de la soumission, mais en tout cas pas à des prix qui, pour certains, ont été grandement multipliés, surtout que les plans du bâtiment n'ont pas été modifiés. **Mme Zoller** va faire le nécessaire pour se battre et refuser ces plus-values qui ne sont pas liées à des modifications structurelles demandées. Bien sûr, tout ce qui va concerner la pompe à chaleur et les modifications liées à celle-ci seront prises en charge par la commune. Par contre, pour les autres plus-values envoyées à la commune, l'exécutif va se battre. **Mme Zoller** avait laissé jusqu'à dimanche soir à l'ingénieur pour détailler ces plus-values sur les 4 lots de soumission existants. Elle lui a demandé que, pour chacun des lots, il indique quelles sont les demandes complémentaires de la commune, les erreurs d'ingénieurs et les compléments fournis par l'entreprise. Il se trouve que Mme Zoller n'a encore reçu aucune réponse et l'architecte non plus. Cela donne ainsi de l'eau au moulin de Mme Zoller pour défendre ce dossier le plus fermement possible.

Il est vrai que l'architecte dit qu'il y a pour Fr. 110'000.- de demandes complémentaires de la commune, mais ce n'est pas pour cela que les devis doivent exploser. Par exemple, la serrurerie a commencé à installer des impostes en acier, sans demander si la commune souhaitait les avoir en alu ou en acier, ce qui représente une plus-value de Fr. 27'000.-. M. Vuissoz, M. Pierre-Yves Zumbach et Mme Zoller sont allés voir sur le site et ils ont ensuite dit à l'architecte qu'ils refusaient. En effet, des impostes en alu se combinent très bien avec un bâtiment en bois. Le résultat est que l'architecte a négocié avec le serrurier et, comme les impostes en acier étaient déjà faites, ce sont celles-ci qui vont être installées, mais sans qu'il n'y ait de surcoût pour la commune.

**Mme Zoller** donnera de nouvelles informations lors de la prochaine séance du Conseil municipal. En ce qui concerne la fin des travaux, en l'état, elle est plutôt prévue pour la fin juillet.

- Concernant les travaux de protection de long de l'entreprise Firmenich, il faut savoir qu'il y a un grand nombre d'incivilités autour du chantier. Celui-ci est perpendiculaire au chemin de l'ancienne forge (sur la gauche après le tunnel du chemin de fer en allant à La Plaine) et va jusqu'au bord du Rhône. Des barrières ont ainsi été placées pour fermer le site de Firmenich jusqu'à environ un mètre dans le Rhône. Toutefois, des personnes passent quand même dans le Rhône pour aller sur le chantier où se trouvent notamment des pelleteuses de 40 tonnes. Firmenich a donc fait ajouter des barrières Mübas qui vont jusque dans le Rhône. En aval, ils avaient laissé ouvert le petit chemin qui longe le Rhône jusqu'à la passerelle. Malheureusement, des gens ont arraché les Mübas pour pouvoir passer sur le chantier. Par conséquent, le chemin

a été fermé depuis le pont d'Avully. À hauteur de la passerelle en bois et du ponton en métal, ils ont triplé les fermetures et mis des barbelés. **Mme Zoller** sait que ce ne sont pas forcément des citoyens de la commune parce qu'il y a eu des appels en Mairie de gens de la ville qui trouvent scandaleux de ne pas être au courant que le site est fermé. **Mme Zoller** pense que les habitants de la commune sont au courant, mais il ne faut pas hésiter à dire que ce chemin au long du Rhône est fermé et qu'il le restera durant une année et demie.

- **Mme Bovy** signale que l'opération visite-villa fonctionne très bien (40 inscrits à ce jour sur les 50 visites prises en charge par la commune). Au niveau de la même opération pour les PME et les viticulteurs, trois domaines (Mathurin Ramu, Sophie Dugerdil et Émilienne Hutin) participent à cette action sous forme de test pour savoir s'il faut coupler Eco21 et AgriPaik, qui est une association efficace en matière de paysannerie qui serait d'accord de travailler avec Eco21, parce que cela renchérit sensiblement le coût de l'audit. Une fois les résultats de ce test connus, l'action sera étendue à tous les domaines de la commune.
- À la commission « développement durable », il a été évoqué la demande de mettre une benne plus grande pour les déchets de jardin à la déchetterie de Dardagny. Comme la benne actuelle est semi-enterrée, il semble qu'il n'est pas possible de mettre deux bennes ou une benne plus grande. En revanche, Transvoirie passera plus souvent pour vider la benne.
- Lors de la dernière séance du Conseil municipal, **M. Rausis** avait demandé si la Mairie entendait mener une action en faveur de la viticulture, un secteur sinistré par la situation sanitaire. L'exécutif avait répondu qu'il devait rencontrer les viticulteurs. Il faut donc savoir que cette réunion a eu lieu avec 13 domaines présents sur les 15 que compte la commune. Cela s'est passé sous forme de table ronde où chacun exprimait ses envies et ses besoins. Il en est sorti une solution qui était déjà envisagée par les viticulteurs, mais qui n'était pas encore concrétisée. Ainsi, en remplacement des caves ouvertes qui n'auront pas lieu cette année, il est prévu de confectionner un carton avec 15 vins, dont 1 par domaine, et de le proposer à un prix attractif. La commune soutient cette action en éditant un numéro de *l'Écho du Château* spécial vigneron et viticulteurs qui est en train d'être réalisé. Un flyer sera aussi distribué et une annonce sera faite sur le site de la commune, voire sur sa page Facebook. C'est le soutien que fait la commune à la viticulture. Cela dit, il n'y a pas que la viticulture qui a mal, mais aussi les restaurants et les commerces de bouche. Ainsi, l'exécutif a rendez-vous demain avec des représentants des commerces de bouche de la commune pour faire la même démarche avec eux et trouver une solution pour les aider un peu.
- **Mme Bovy** remercie la commission sociale qui a organisé, avec beaucoup de succès, la balade des aînés.

**Mme Hutin Zumbach** indique que le tous-ménage de l'État concernant les travaux au carrefour de la Plaine devrait bientôt arriver. La commune va le compléter parce que l'État ne donne qu'un lien internet où les personnes peuvent aller se renseigner. Il faut ainsi savoir que le revêtement final va être posé entre le 3 et 12 mai. La circulation sera alternée sur la route de Challex et sur la route de La Plaine. Par contre, cela sera plus compliqué pour le chemin du Rail qui sera fermé du vendredi 7 mai 2021 à 20h00 au samedi matin 8 mai 2021 à 6h00. Cela bloquera donc aussi l'accès au chemin Rey, au parking souterrain communal et au parking CFF durant cette nuit.

- Mme Hutin Zumbach et M. Rausis rencontreront l'ATE, le 6 mai 2021, pour mettre en route le plan de mobilité scolaire.
- Il était initialement envisagé d'avoir, aujourd'hui, une présentation des TPG concernant la problématique du rebroussement du bus 75. **Mme Hutin Zumbach** avait informé les conseillers municipaux que, légalement, les bus TPG ne peuvent plus reculer sans assistance externe. Les TPG et un bureau d'ingénieurs ont ainsi abordé la commune en disant qu'ils allaient préparer de nouveaux arrêts de bus avec un rebroussement qui ferait passer le bus sur le tronçon entre le Château et les immeubles de La Planta. Ensuite, le bus tournerait dans un chemin de vigne pour revenir en arrière, tout cela aux heures de pointe. C'est une solution qui paraissait totalement irréalisable à l'exécutif qui s'y est donc opposé. Finalement, il a obtenu un rendez-

vous *in situ*, au début avril, avec le plus grand minibus à disposition, pour essayer ce parcours. Il n'a pas fallu longtemps pour se rendre compte que ce n'était pas réaliste et qu'il en aurait fallu 2 bus d'affilée, voire un 3<sup>e</sup>, pour transporter tous les enfants aux moments clés. Par ailleurs, plus de la moitié des enfants devrait voyager debout. Il est donc apparu que la seule solution était d'avoir quelqu'un pour aider le bus à faire sa marche arrière. Afin de montrer de la bonne volonté, l'exécutif a dit qu'il pourrait engager quelqu'un pour faire ce travail. Cela représente quelques minutes, 7 ou 8 fois par jour, mais cela ne serait que provisoire. La commune s'engage ainsi à organiser cela à partir de la rentrée 2021 et jusqu'en décembre 2022 où les TPG feront un nouvel appel d'offres dans lequel ce service sera inclus.

#### **5. Rapport de conclusion de la commission « aménagement-urbanisme » du 27 mars 2021**

**M. Polte** signale que, entre la fin de la précédente législature et la législature actuelle, plusieurs personnes ont demandé l'ajout de quelques bancs dans les espaces de balades. Ce sujet a déjà été abordé dans plusieurs rapports déjà approuvés avec l'idée de mettre des bancs tels que ceux que l'on peut trouver à la Planta. Entre-temps, il y a eu l'information qu'un habitant d'Essertines, par le biais de la société dans laquelle il travaille, pouvait créer des bancs avec un aspect local marqué, par exemple en fonction du bois que l'on aurait pu trouver dans les forêts de la commune. Après plusieurs échanges en ce début d'année, cette personne a dit que l'entreprise a un cahier de commandes bien rempli et qu'on ne pouvait pas compter sur le fait d'avoir quelque chose avant l'été. Du coup, la commission a décidé de revenir sur son choix initial, à savoir les bancs Bellevue pour Fr. 975.- hors taxes. Cela entre ainsi dans les Fr. 15'000.- de provision prévus au poste 3420.0.31100.0. **M. Polte** indique que, à l'unanimité des membres présents, la commission a validé ce choix.

**Le rapport de conclusion de la commission « aménagement-urbanisme » du 27 mars 2021 est approuvé à l'unanimité par 11 voix.**

#### **6. Rapport de conclusion de la commission « communication » du 30 mars 2021**

**Mme Hutin** rappelle que le Conseil municipal avait autorisé la commission à travailler sur la création d'une page Facebook, ce qui a été fait. Un groupe de travail a ainsi élaboré une charte. Les conseillers municipaux ont reçu un document intitulé « stratégie de communication » qui précise tous les détails. La commission est prête à ouvrir cette page et à s'en occuper. **Mme Hutin** rappelle que la condition était qu'aucune personne de la Mairie ou du Conseil municipal, mis à part les trois personnes désignées, ne s'en occupe. C'est ainsi **Mme Vanoncini**, **M. Rausis** et **Mme Hutin** qui vont s'en occuper.

**M. Van Loon** ne sait pas si la version définitive du document mentionne un budget « temps » que le futur comité de rédaction doit consacrer à cette activité. Il pose la question parce qu'il est fait référence, dans le rapport, à un avantage qui est le fait que cela permet de communiquer avec le public. Il faut donc aussi compter avec des réactions qui peuvent être quotidiennes. Si on veut mettre cet outil en œuvre, il faut donc une grande disponibilité. **M. Van Loon** rappelle qu'il y a une responsabilité pénale et civile de la part des personnes qui s'en occupent en cas de non-réaction de leur part. Récemment, **M. Van Loon** a connu le cas d'une personne qui s'occupe de quelque chose de similaire. Elle a reçu un commentaire nauséabond de type nazi, mais n'a pas réagi pour l'effacer immédiatement et elle est poursuivie sur le plan pénal et civil. Cela veut dire qu'il faut un budget de temps et la prise de conscience qu'il faut surveiller la page Facebook et les réactions de tiers. Si elles sont critiques, cela ne pose pas de problèmes, mais si elles posent le genre de problème auquel **M. Van Loon** a fait allusion, il faut en tenir compte.

**Mme Hutin** indique que la charte précise qui seront les modérateurs. Ceux-ci pourront donc supprimer les commentaires qui n'ont rien à faire sur Facebook. Concernant les commentaires particulièrement problématiques, ils sont normalement supprimés directement par Facebook.

**Mme Vanoncini** ajoute qu'il est mentionné, dans la charte Facebook qui sera publiée sur la page Facebook et éventuellement sur le site internet de Dardagny, que les commentaires

n'engagent que leurs auteurs. Il faut aussi voir que, dans un premier temps, trois personnes vont s'occuper de gérer cette page Facebook. Cela ne sera pas une surveillance 24 heures sur 24, mais en ayant des droits d'administration, elles reçoivent des notifications de l'arrivée de nouveaux commentaires.

**Mme Vanoncini** a elle-même administré plusieurs types de pages Facebook et cela s'est toujours plutôt bien passé. Il faut aussi savoir que, la plupart du temps, s'il y a un commentaire raciste ou déplacé, les utilisateurs peuvent le signaler eux-mêmes et c'est parfois Facebook qui va directement le supprimer. Les administrateurs reçoivent aussi une notification de cette démarche, mais, en général, la civilité fait que les personnes qui suivent cette page réagissent aussi relativement rapidement. Pour répondre à la question de M. Van Loon de manière plus précise, ils n'ont pas matérialisé de capital temps parce que c'est relatif à l'actualité. Parfois, il ne peut rien y avoir pendant une semaine. Parfois, cela peut être tous les jours. Cela sera vraiment en fonction de l'actualité qui sera diffusée. Cela fait partie du fait qu'ils ont décidé d'être au moins trois à avoir des droits de gestion sur cette page pour pouvoir se compléter et de ne pas devoir compter sur une seule personne. Après, c'est une proposition de base et il faudra voir comment les choses se passent à l'usage et évaluer si des adaptations sont nécessaires au niveau de l'organisation.

**M. Van Loon** demande si l'auteur du rapport de conclusion ou un animateur de la page Facebook peut donner des informations sur la collaboration qui va être mise en place avec la Mairie pour les publications. Il aimerait savoir si un mécanisme est par exemple prévu pour que, lorsqu'une publication est décidée, il y ait automatiquement un renvoi à la mairie avec une demande d'approbation ou si une marge de manœuvre est laissée aux administrateurs de la page Facebook.

**Mme Hutin** répond que, pour le moment, il n'est pas prévu de faire valider toutes les publications par la Mairie. En tant que présidente de la commission communication, **Mme Hutin** reçoit beaucoup de communications de la Mairie pour savoir s'il faut les mettre sur le site Internet. Pour la page Facebook, **Mme Hutin** pense qu'ils feront valider ce qui peut poser problème. Par exemple, s'il s'agit d'annoncer que le chemin du Rail sera fermé du 7 au 8 mai, il ne semble pas nécessaire que cela soit approuvé par la Mairie. En revanche, au cas où ils auraient envie ou besoin de publier des informations risquant de poser problème, ils passeront alors par la Mairie.

**Mme Vanoncini** note que, le but de la page Facebook étant d'être réactif et plus spontané que le site internet, il ne faut pas l'alourdir avec trop de validations, d'autant plus que le but est de reprendre un maximum d'informations de Dardagny.ch et qui ont, donc, déjà été validées en amont et sont officielles. Après si des choses devaient poser problème, elles seront soumises à la Mairie, mais la commission communication aura certainement quelques petites marges de manœuvre pour avoir la réactivité suffisante pour rendre cette page Facebook attrayante.

**Le rapport de conclusion de la commission « aménagement-urbanisme » du 27 mars 2021 est approuvé par 8 voix pour et 3 abstentions.**

## **7. Rapport de conclusion de la commission « développement durable » du 24 mars 2021 – Impression visuels déchets urbains**

**Mme Vanoncini** signale que, dans le cadre d'Eco21, les SIG proposent un certain nombre d'outils, notamment par rapport à l'économie circulaire. Pour aider les communiens à trier au mieux leurs déchets dans les points de recyclage, il y aurait ainsi la possibilité d'apposer de nouvelles étiquettes proposées par les SIG indiquant ce que l'on peut mettre ou non dans les différents containers. En fonction du nombre d'habitants de la commune, les SIG subventionneraient l'impression de 38 étiquettes sur la cinquantaine dont la commune aurait besoin d'après l'inventaire réalisé. Cela permettra aussi de remplacer les étiquettes anciennes ou qui commencent à se décoller.

**Le rapport de conclusion de la commission « développement durable » du 24 mars 2021 – impression visuels déchets urbains est approuvé à l’unanimité par 11 voix pour.**

**8. Rapport de conclusion de la commission « développement durable » du 24 mars 2021 – Sortie du Conseil municipal - exposition**

**Mme Vanoncini** note qu'une exposition intéressante expliquant l'eau sous différentes facettes a lieu aux berges de Vessy. La commission développement durable trouverait intéressant que le Conseil municipal se rende à cette exposition dont l'entrée est gratuite.

**Le rapport de conclusion de la commission « développement durable » du 24 mars 2021 – Sortie du Conseil municipal – exposition est approuvé par 10 voix et 1 abstention.**

**9. Rapport de conclusion de la commission « développement durable » du 24 mars 2021 – Organisation « la nuit est belle »**

**Mme Vanoncini** indique que « la nuit est belle » aura lieu le 21 mai prochain. Cela consiste à éteindre l'éclairage public pour sensibiliser les gens aux effets de la pollution lumineuse sur la faune, la flore et l'homme. C'est d'autant plus intéressant que, dans le cadre d'ECO21 avec les SIG, il y a la possibilité d'éteindre certains éclairages publics comme cela a déjà été fait à Vernier. Cet événement permettra ainsi de montrer aux habitants de la commune qu'éteindre les lumières à certains endroits peut être intéressant et ne pas être si inquiétant.

En 2019, la Mairie avait organisé une animation autour de « la nuit est belle ». Par contre, en 2020, cela n'avait pas pu avoir lieu à cause de la pandémie. Maintenant, le souhait de la commission développement durable a un peu changé par rapport au contenu du rapport que les conseillers municipaux ont reçu. Au final, cela serait quelque chose de plus léger et de moins formel avec peut-être juste une verrée et que chacun puisse se rendre dans un lieu à définir, soit à la salle polyvalente ou à un autre lieu de la commune propice à l'observation, tout cela en fonction de la météo et des conditions liées au COVID. Il y aura ainsi un événement simple et léger, mais qui aurait le mérite d'exister.

**Mme Hutin** demande si cela sera uniquement destiné aux communiens, y compris si toutes les restrictions liées au COVID devaient être levées.

**Mme Vanoncini** répond que le but est d'ouvrir cet événement en priorité aux habitants à cause des normes liées au COVID, notamment en termes de nombre de participants. Si toutes les restrictions liées au COVID devaient être levées, il faudrait prendre la décision ensemble. Cela pourrait éventuellement être ouvert aux habitants des communes du Mandement comme cela a été évoqué. Par contre, cela ne serait pas forcément ouvert à tout Genève.

**Mme Hutin** pose la question parce qu'il serait dommage que tout le monde se déplace en voiture à Dardagny avec tout ce que cela représenterait en termes de lumières des phares.

**Le rapport de conclusion de la commission « développement durable » du 24 mars 2021 – Organisation « la nuit est belle » est approuvé à l’unanimité par 11 voix pour.**

**10. Propositions de l'exécutif**

**Le président** indique que ce point était surtout une volonté du bureau du Conseil municipal de montrer l'ordre du jour de façon canonique. Le but est de noter que l'exécutif peut tout à fait proposer au Conseil municipal des délibérations, des résolutions ou des propositions et qu'il est soumis aux mêmes règles, notamment en matière de délais et de rédaction, pour de tout ce qui s'applique au niveau du Conseil municipal. Dorénavant, le point 4 concernera les « communications et propositions de la Mairie » et il y aura un point « propositions de l'exécutif ».

**a) délibération***Aucune délibération***b) Résolutions***Aucune résolution***c) Propositions***Aucune proposition***11. Propositions des conseillers municipaux**

**Le président** précise qu'il n'y a rien de spécial pour ce point. Il s'agit simplement de l'exemple canonique de tous les instruments administratifs dont dispose le Conseil municipal avec les projets de délibération, les résolutions, les motions, les interpellations ainsi que les questions écrites et orales.

**a) Projet de délibération***Aucun projet de délibération***b) Résolutions***Aucune résolution***c) Motions***Aucune motion***d) Interpellations***Aucune interpellation***e) Questions orales et écrites***Aucune question***12. Questions sur les procès-verbaux de commissions**

**Le président** indique que ce point de l'ordre du jour sert à poser des questions sur les PV de commissions qui ne font pas l'objet d'un rapport de conclusion. Cela permet de ne pas attendre la finalisation et la présentation des dossiers, via un rapport de conclusion ou tout autre instrument administratif, pour pouvoir poser des questions sur un dossier ou pour exprimer un avis.

**M. Todesco** a une question concernant le PV de la commission du développement durable. Il est indiqué « Collectivités Point Relais Équipement électrique et électronique : il faudrait trouver un local où stocker les vieux appareils électroniques dans un lieu sécurisé afin de les revaloriser et remettre en fonction ». **M. Todesco** aimerait savoir quelle est la raison de cette proposition dans la mesure où y a déjà beaucoup de lieux de collecte, notamment le Nant de Châtillon. Les magasins reprennent également les appareils électroniques usagés.

**Mme Vanoncini** signale que les magasins prennent en général ces appareils pour les désosser et les recycler. Ici, la démarche en collaboration avec les SIG, dans le cadre d'Eco21, est relative



à l'économie circulaire. Si quelqu'un amène un grille-pain parce qu'il ne fonctionne plus, l'idée est d'essayer de le réparer et de le remettre dans le réseau à travers différentes associations ou personnes capables de les réparer et éviter de le mettre à la poubelle. Les SIG mettent en place ce type de démarche pour récolter ces biens et essayer de les remettre en service. Il s'agit d'essayer d'éviter de jeter les objets dès qu'ils ne fonctionnent plus alors qu'ils sont potentiellement réparables. Vu que ces appareils sont notamment électriques et électroniques, il faudrait avoir un lieu sécurisé. Il peut en effet y avoir des matériaux qui peuvent avoir une certaine valeur, notamment si on en accumule une certaine quantité.

**Mme Monney** a une question sur le PV de la commission sociale du 29 mai 2021. Elle note que l'emplacement retenu pour la statue est l'esplanade du tea-room. Elle demande si un emplacement plus précis a déjà été décidé.

Mme Jaquier explique que cela serait à côté de la boulangerie en face de l'auberge, mais c'est à confirmer. Cela prendrait peut-être une place de parking.

### **13. Questions sur les dossiers en cours (hors commissions)**

- **Le président** explique que ce point sert à poser des questions ou demander des nouvelles sur des dossiers en cours de traitement par l'exécutif ou pour toute autre interrogation qui n'entrerait pas dans des intitulés qui précèdent celui-ci.
- **M. Van Loon** demande s'il y a des nouvelles concernant l'antenne 4G/5G.

**Mme Bovy** fait savoir que le TAPI a suspendu toutes les causes (environ une cinquantaine) et en a gardé une seule comme procédure pilote puisque le problème est le même pour toutes les antennes 5G. La commune a ainsi été d'accord avec la suspension de ses deux procédures, évidemment sans être lié par le résultat de la procédure pilote.

**M. Van Loon** demande si la paroisse veut toujours supprimer l'antenne existante.

**Mme Zoller** indique que des renseignements ont été pris auprès de la paroisse. En fait, ce n'est pas elle qui souhaitait supprimer l'antenne. C'est Swisscom qui a informé la commune que la fondation de conservation des temples résiliait tous les baux. Suite à cela, l'exécutif a écrit à la paroisse qui lui a dit ne pas être au courant de cette procédure et qu'elle allait se renseigner. À ce jour, l'exécutif n'a pas eu de retours de M. Genecand.

- **M. Vuissoz** aimerait savoir où en sont les plantations autour de la salle polyvalente.

**Mme Zoller** répond que le projet de plantation défini par M. Chipier a été mis en place à l'automne passé et que la prairie fleurie est semée.

- **M. Vuissoz** demande s'il n'y avait pas quelque chose de prévu au centre du parking.

**Mme Zoller** indique que des bacs étaient prévus. L'exécutif reviendra vers la voirie pour finaliser le projet.

- **Mme Vanoncini** revient sur les travaux de la rampe de Challex. Elle constate qu'il y a beaucoup de gravier sur la piste cyclable dans le virage de la route de Challex. C'est presque dangereux à vélo si on arrive avec un peu d'élan. **Mme Vanoncini** voulait donc être sûre que l'entreprise va nettoyer un peu plus loin que le chantier d'ici la fin des travaux.

**Mme Zoller** signale que l'entreprise a déjà fait un nettoyage à proximité des bennes quand ils ont dû les déplacer hors sol pour faire la tranchée pour atteindre le boîtier SIG. Il faut voir qu'une petite rampe a été créée depuis le bord de la route vers le terrain pour l'accès aux camions et autres engins. C'est cette partie qui se désagrège un peu, mais l'entreprise fera le nécessaire

pour retirer cette petite rampe et pour nettoyer.

#### **14. Demande de naturalisation (séance à huis clos)**

*Ce point est traité à huis clos*

#### **15. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG**

**Le président** rappelle qu'il existe un droit de recours des Conseils municipaux contre les décisions de l'assemblée générale de l'ACG pour autant qu'un tiers des Conseils municipaux ou un tiers des Conseils municipaux représentant 50 % de la population n'approuvent pas un projet. Aujourd'hui, il s'agit de se prononcer sur la décision de l'assemblée générale datant du 24 mars 2021 octroyant une subvention de Fr. 500'000.- par le FI à la commune de Thônex à titre de participation au financement de travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex. Le fonds intercommunal (FI) contribue au financement des projets présentant un fort intérêt intercommunal. Il apporte ainsi son soutien dans différents domaines, tels que la création de place de crèches, la culture ou la prise en charge des coûts liés à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, réseaux informatiques, etc.). Il est alimenté par une contribution annuelle de chaque commune du canton. Il est doté de recettes qui se montent, chaque année, à 14 millions de francs (en fait 23 millions de francs, dont on déduit environ 9 millions de francs de prise en charge des intérêts pour les communes avec une faible capacité financière).

En ce qui concerne l'intercommunalité pour ce projet, la commune de Thônex a fait figurer l'article 27 stipulant que le fonds intercommunal est chargé de participer par l'octroi de subventions annuelles ou pluriannuelles aux communes ou entités intercommunales au financement des investissements et aux dépenses de fonctionnement relatives à des prestations de caractère intercommunal ou assumée par une seule commune, mais bénéficiant aux habitants d'autres communes. Le FI et son conseil ont considéré que, tant la capacité de la salle des fêtes de Thônex que la programmation d'artistes régionaux, nationaux et internationaux venait bénéficier à une partie de la population du canton et du grand Genève. C'est la raison pour laquelle le FI a confirmé sa volonté de soutenir la commune de Thônex dans la rénovation de sa salle des fêtes.

**M. Van Loon** a lu la décision motivée de l'ACG. Il regrette de ne rien avoir lu sur les recettes que doit procurer cette salle des fêtes dont la capacité est de 1'700 places. Il ne semble pas que Thônex soit une commune à faible capacité financière et il aurait été utile d'avoir davantage de chiffres avant de se prononcer sur cette décision.

**Le président** précise que les recettes actuelles sont évidemment nulles. Il ajoute que ce fonds intervient pour les communes à faible capacité financière, mais aussi pour les projets qui représentent un fort caractère intercommunal.

**La décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la commune de Thônex, d'une subvention de 500'000 francs à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex est approuvée par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.**

#### **16. Divers**

- **M. Van Loon** salue la présence de ces gourdes sur la table des conseillers municipaux. Elles sont le fruit des travaux de la commission du développement bien avant qu'il n'en soit membre. Il félicite ainsi la commission et sa présidente pour ce résultat.

**Mme Vanoncini** relève que les gourdes que les conseillers municipaux ont reçues représentent un des premiers projets de la commission développement durable. Elles ont été achetées auprès d'une entreprise suisse et les housses ont été imprimées à Genève. Le fait qu'elles soient en verre avait été choisi pour des raisons de durabilité, de recyclage et de localisation.

Le but est d'éviter d'utiliser des bouteilles jetables ou en PET.

- **M. Van Loon** n'était pas présent lors de la dernière séance du Conseil municipal, mais il aimerait revenir sur la vidange sédimentaire du barrage de Verbois qui a été abordée lors de cette séance. Il est convaincu de la bonne foi de la Mairie, mais il a eu des informations contraires de l'office cantonal de l'eau et de la pêche dont M. Alexandre Wisard est directeur. Il faut ainsi savoir qu'il y avait auparavant une vidange totale pour pouvoir constater l'état du mur du barrage. C'est un travail qui ne pourrait pas être fait à l'aide de plongeurs parce que les sédiments couvrent une partie du mur. Par ailleurs, même les vidanges partielles sont un désastre écologique sur le plan piscicole. La population des poissons ne se relève pas de cette situation qui intervient tous les 4 ans. Cette partie de l'administration cantonale préconise donc le nettoyage des sédiments par le dragage de manière à pouvoir réutiliser les sédiments et les rendre utiles.

**Mme Zoller** fait partie du conseil consultatif Rhône-Arve dont M. Wisard est également membre. Il est vrai que l'impact sur la faune piscicole est important. Le dragage est effectivement quelque chose de souhaité et les SIG ont acheté un bateau dragueur à cet effet. Cela étant, l'impact de la vidange est surveillé. Les SIG font tout un travail à ce niveau. **Mme Zoller** note que M. Van Loon apporte peut-être un complément, mais ce n'est en tout cas pas les éléments qui leur sont transmis au conseil consultatif Rhône-Arve. En effet, l'idéal serait de retenir les sédiments au niveau de l'Arve avec toute la complexité que cela représenterait. Les chasses servent peut-être en partie à la vérification du mur du barrage de Verbois, mais il y a des barrages en Suisse qui ne sont pas vidés. En fait, l'essentiel des chasses et des vidanges est lié aux points d'inondation de la Jonction, du Seujet et de la Ville de Genève qui nécessitent l'évacuation des sédiments pour éviter que, à un moment donné, tout se remplisse et que cela fasse des inondations au sein de la Ville de Genève. C'est la première raison des chasses du barrage de Verbois, mais il y a certainement d'autres raisons. Les premières chasses, où ils ouvraient les vannes sur trois jours avec le niveau qui baissait énormément, avaient un impact colossal. Maintenant, le fait de réaliser des vidanges beaucoup plus douces fait que cela diminue de manière énorme la quantité de sédiments. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'impact, mais l'attention portée par les SIG à une action obligatoire pour les différentes protections de certaines zones est très importante.

- **Mme Vanoncini** signale que l'atelier de réparation vélo qui a eu lieu samedi dernier a rencontré beaucoup de succès et a été très apprécié. L'ambiance était sympa. Il faut savoir que le prochain atelier aura lieu le 8 mai à La Plaine.
- **Mme Vanoncini** note que les racks pour vélos qui ont été installés ne sont pas scellés dans le sol. Elle demande s'il est possible de les fixer au sol pour éviter qu'ils soient déplacés, voire que quelqu'un ne les emporte.

**Mme Zoller** assure qu'ils vont être fixés au sol. Concernant ceux se trouvant auprès du tea-room, leur emplacement va dépendre de l'emplacement retenu pour la statue. Au château, il faut effectivement fixer les racks parce que le terrain est un peu en pente. À La Plaine, au stade du Moulin, deux fois six épingles à vélos ont été ajoutées. Devant chez Célia, sur l'arrondi, deux épingles à vélo ont été ajoutées. Cela permet ainsi d'y accrocher son vélo, mais aussi de fermer le devant de la place de livraison pour éviter que les gens ne se garent à cet endroit. À l'école de La Plaine, le rack est actuellement bien positionné et il peut maintenant être fixé au sol.

- **Mme Vanoncini** a une question pratique par rapport à l'organisation du Conseil municipal, de CMNET et des documents y relatifs. Il lui semble que les conseillers municipaux ont reçu quasiment tous les documents par e-mail, à part les deux documents annexes de la commission communication. Elle aimerait savoir quel fonctionnement est prévu pour la distribution de ces documents.

**Mme Zoller** relève que l'on est encore en phase de transition. Des explications devaient être données et Mme Zoller a besoin que deux conseillers municipaux valident encore leur e-mail.

Une fois que tous les e-mails auront été validés, la Mairie fera en sorte que tous les PV de commissions et leurs annexes soient déposés sur CMNET. À partir de là, les conseillers municipaux recevront une notification les avertissant de la mise à disposition de ces documents.

- **Mme Jaquier** signale que, en tant que plus ancien membre du Conseil municipal, il lui revient la tâche de proposer le président du Conseil municipal pour l'année prochaine. M. Todesco, qui est actuellement vice-président du Conseil municipal, désire renoncer à ce poste et, donc, à présider le Conseil municipal l'année prochaine. **Mme Jaquier** propose donc la candidature de Mme Monney qui a accepté de reprendre cette place. M. Rausis a, lui, été approché pour reprendre la vice-présidence, ce qu'il a accepté. Par ailleurs, pour se mettre en règle, il faudrait aussi nommer un membre du bureau et M. Guyot se propose pour faire cette liaison. Dès le 1<sup>er</sup> juin, Mme Monney deviendrait donc présidente du Conseil municipal, M. Rausis vice-président et M. Guyot membre du bureau.

**La composition du bureau du Conseil municipal de Dardagny pour l'année 2021-2022, avec Mme Monney en tant que président, M. Rausis en tant que vice-président et M. Guyot en tant que membre du bureau, est acceptée par 10 voix pour et 1 abstention.**

*Applaudissements*

- **Mme Zoller** rappelle que la séance du mois de mai du Conseil municipal porte sur les comptes et est généralement suivie d'un repas en commun. Elle n'a pas encore pu en discuter avec l'exécutif, mais, pour cette année, elle propose d'organiser par exemple une raclette à l'extérieur.

**Mme Jaquier** aimerait savoir s'il y a des nouvelles par rapport aux tables de Bois-Gentil qui grincent.

**Mme Zoller** répond que la demande a été faite de changer les deux tables et que les deux tables qui grincent soient déplacées au local des pompiers pour avoir des surfaces supplémentaires.

**M. Van Loon** signale qu'il dispose de 4 tables USM, extrêmement durables, neuves qu'il doit de toute façon déménager de ses bureaux.

- **Le président** indique que les comptes 2020 devront être votés lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Une notice facilitant la lecture de ceux-ci sera envoyée aux commissaires. Comme les comptes sont conséquents et parfois compliqués, ce document sera éventuellement envoyé à l'avance pour permettre aux conseillers municipaux de poser d'éventuelles questions par e-mail pour avoir une réponse complète lors de la séance du Conseil municipal.

**Le président** aimerait conclure la séance par une phrase qu'il a souvent entendue lors de son voyage au Togo et dont la philosophie pourrait résonner dans le cœur de tout un chacun : « cela va aller. De toute manière, demain, le soleil se lève ».

*La séance est levée à 21h32*

Le Président



Julien Guyot

Un Conseiller municipal



Kevin Polte

Le secrétaire



Roger Wyss